

L'alternance au CEFA de Charleroi Une autre manière de réussir



Tu es ponctuel(le), réactif(ve), tu as un sens de l'hygiène et de la propreté irréprochable et tu sais travailler en équipe ? Alors cette option peut t'intéresser :



Le métier et la formation

La formation en « Aide Logistique en Collectivité » t'apprendra à :

- établir un contact professionnel avec les résidents, leur famille et leurs invités ;
- procéder à des activités de maintenance des locaux ;
- procéder à des activités de maintenance du linge ;
- procéder à des activités de rangement ;
- seconder le personnel responsable dans la distribution des collations ;
- dresser les tables de la salle à manger et les débarrasser ;
- desservir et ranger ;
- respecter l'environnement ;
- participer à la distribution du courrier ;
- respecter les normes d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène ;
- t'intégrer dans la vie professionnelle, en respectant la déontologie du métier ;
- t'intégrer à une équipe ;
- participer aux réunions d'équipes ;
- transmettre l'information au responsable hiérarchique.

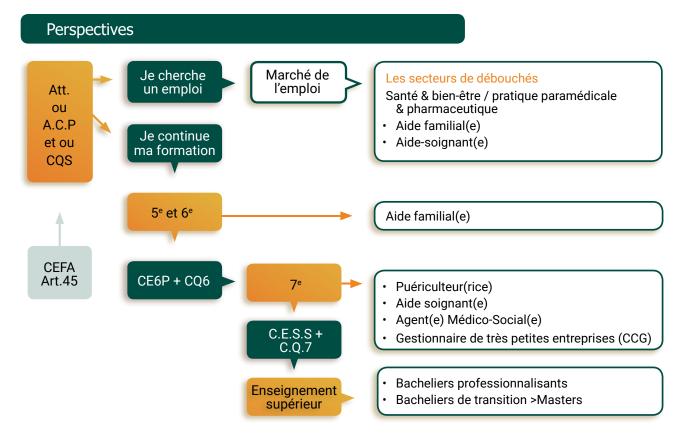
Le CEFA

C'est l'alternance entre des périodes de cours à l'école (durant 2 jours) et des périodes de formation dans une entreprise (durant 3 jours).

Conditions d'admission

Avoir au minimum 15 ans et suivi au moins deux années de l'enseignement secondaire de plein exercice.





- Att. : Attestation de réinsertion vers une 4P de l'enseignement secondaire ordinaire ou en alternance.
- ACP: Attestation de Compétences Professionnelles du 2e degré
- CQS: Certificat de Qualification Spécifique
- CQ6, CQ7: Certificat de Qualification
- CE6P : Certificat d'Études de 6e année professionnelle
- CESS: Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur
- CCG: Certificat relatif aux connaissances de gestion de base.

La grille horaire

Formation commune:

- Français
- **Mathématiques**
- Sciences humaines

Formation liée à la spécialité :

Cours techniques 8h

Total:

15h

3h

2h

2h

En fin de cycle:

- Attestation de réinsertion vers une 4°P ou une 5°P
- Obtention du Certificat de Qualification
- ACP: Attestation de Compétences Professionnelles du 2e degré